

Le 28 juillet 2017

Patrice Cadet (cadetpatrice@orange.fr),
Association de Sauvegarde des Moulins de la Loire
Albert Higounenc (a.higounenc@orange.fr),
Association de Sauvegarde des Moulins du Jura et de Franche Comté
Jean Moreau (moreau.jc@wanadoo.fr)
Les Amis des Moulins de Loire-Atlantique

à

Monsieur Nicolas HULOT
Ministre de la transition écologique et solidaire

Objet : Biodiversité et 1 milliard € d'économie par an

Monsieur le Ministre,

Nous sommes prêts. Et c'est à l'écologue que nous nous adressons, pas seulement au Ministre.

Dès demain, 50 000 moulins peuvent se mettre au service de votre projet de lutte contre le changement climatique, un moyen insoupçonné de participer au sauvetage simultané de notre biodiversité et de notre avenir.

Les 50 000 moulins qui subsistent pourraient en effet très rapidement fournir l'équivalent en énergie renouvelable d'une centrale nucléaire, c'est-à-dire de quoi recharger 1 à 2 millions de voitures électriques. Mais en plus de cet aspect quantitatif, ce qui est particulièrement important, c'est leur répartition géographique sur tout le territoire et notamment dans des zones plutôt rurales ou de moyenne montagne, peu peuplées, où de toute façon, il ne serait pas économique d'installer un dispositif lourd de production d'énergie renouvelable ou un dispositif de transport de cette énergie. Les moulins peuvent se reconvertir en stations-service du futur pour que les habitants des campagnes, comme les citadins qui s'y déplacent, puissent profiter du virage technologique vers les voitures propres que vous soutenez. Et ce, sans impacter sur le paysage.

Hormis l'électricité, les moulins sont également en mesure de produire de l'hydrogène. Cette technique, déjà au point (brevet BAGH : bloc autonome générateur d'hydrogène), est tout à fait à la portée d'un tout petit moulin puisqu'il ne faut que 21 l d'eau pour produire l'hydrogène nécessaire pour parcourir 100 km avec une voiture moyenne, et une puissance de 5kW pendant une heure pour l'extraire de l'eau et la stocker.

Les représentants de la Fédération Nationale de la Pêche que vous allez recevoir n'hésiteront pas à soutenir que les seuils des moulins doivent être détruits, car ils seraient responsables de la disparition des poissons, une position qui va à l'encontre des intérêts de la nation, à l'encontre des faits historiques et à l'encontre des résultats scientifiques unanimement rappelés par les 5 experts scientifiques indépendants qui ont été invités le 23 novembre 2016 à débattre de la continuité écologique par la Commission Développement Durable de la précédente Assemblée Nationale.

Dans les faits, outre les aspects énergétiques, **les moulins sont plus que jamais indispensables à la préservation de notre biodiversité aquatique** pour plusieurs raisons :

- Les scientifiques ont démontré que le ralentissement de l'eau au niveau des seuils et dans les systèmes hydrauliques engendre des processus bactériens qui provoquent la dépollution de l'eau, d'une manière beaucoup plus efficace que dans les zones humides, auxquels s'ajoute une importante oxygénation dans les cascades. Monsieur le Ministre, vous voulez lutter contre les marées vertes en Bretagne, faites construire des seuils ! Leur destruction sur les rivières augmentera la pollution de l'eau et du littoral.
- Le rehaussement de la ligne d'eau au niveau des seuils améliore la qualité agronomique des sols agricoles environnants et, en augmentant la hauteur d'eau de la rivière, génère en profondeur une eau plus fraîche, indispensable à la survie des poissons durant l'été.
- Le seuil est en rivière, un moyen de diversifier les habitats, tout comme une épave en mer. C'est une zone d'ancrage de la biodiversité dulçaquicole, qui s'y est épanouie au fil des siècles, devenue aujourd'hui une zone refuge stable face au bouleversement climatique qui engendre crues et sécheresses extrêmes.
- Les seuils sont les derniers remparts contre la progression rapide des espèces envahissantes. Ils protègent les derniers vestiges de nos souches génétiquement patrimoniales et maintiennent un minimum de sélection naturelle.
- Le seuil est de ce fait le support de la pêche populaire, comme le rappelle les pêcheurs locaux sur les journaux, à l'occasion de chaque ouverture.

Les seuils maintiennent dans les cours d'eau des conditions de milieu qui se rapprochent de celles qui sévissaient avant la construction des grands barrages et de l'utilisation déraisonnable des énergies fossiles. Les conserver est **un moyen d'atteindre votre objectif tout en conciliant transition énergétique, transition écologique et conservation de la biodiversité**. Sans oublier qu'en choisissant de développer les moulins, vous allez développer une activité économique dans les zones rurales, non seulement grâce à l'équipement des moulins (création de milliers d'emplois), à leur entretien, à la production d'énergie renouvelable mais aussi en créant les ressources (plus de 3 milliards € par an d'après le rapport Dambrine), nécessaires à la restauration spontanée du 3^{ème} patrimoine de France, support d'une activité touristique très attractive.

Les amendements récemment votés par le Parlement auraient pu lever un certains nombres de blocages, sans la mauvaise volonté affichée des services décentralisés de l'Etat qui appliquent les réformes de manière très restrictive, encouragée par le Département Eau et Biodiversité de votre Ministère, et ce, contrairement à l'esprit dans lequel les élus les ont votées. Malgré cette mauvaise volonté, des progrès ont été faits, qui ont d'ailleurs été confirmés par la FNPF à l'occasion de son Congrès annuel, en présence de votre représentant. Dans son discours, M. Roustan confirme que « nous sommes revenus deux siècles en arrière » « à cause » de l'amendement qui « devrait » protéger les moulins producteurs d'énergie renouvelable. Or, que se passait-il « 2 siècles en arrière », Monsieur le Ministre ? En 1817, nos cours d'eau étaient extrêmement poissonneux et grâce aux moulins disséminés sur tout le territoire, qui permettaient de les capturer, la population était ravitaillée en poissons. Dans certains départements, les ouvriers mangeaient tellement de saumons qu'ils finirent par se mettre en grève pour protester contre cette situation ! Mais quand les grands barrages hydroélectriques ont été construits à partir de 1830, les poissons qui ne pouvaient plus rejoindre leurs zones de reproduction, ont disparus très rapidement, ce que les 100 000 moulins et leurs pêcheries artisanales n'ont jamais pu faire en 2000 ans ! Or actuellement, en moyenne 60% des crédits des Agences de bassin, soient plus d'un milliard € par an d'argent des contribuables, sont littéralement jetés à l'eau, puisque les services administratifs ont entrepris, sur la base d'une interprétation biaisée

de la LEMA, de rétablir la continuité écologique en détruisant... **Les moulins, écologiquement transparents depuis 20 siècles, en épargnant les grands barrages qui ont fait disparaître nos poissons migrateurs emblématiques en moins de 50 ans !**

Si le Parlement avait protégé tous les moulins et pas seulement ceux qui sont susceptibles de produire de l'énergie, alors nous serions revenus 10 siècles en arrière, à une époque où l'hydro-système étaient partagé avec les hommes de manière totalement transparente écologiquement et qui a en plus permis, grâce à la technique des seuils, l'épanouissement d'une biodiversité exceptionnellement riche qui est précisément celle que nous souhaiterions reconquérir aujourd'hui. Un objectif inatteignable avec la stratégie actuelle de restauration de la continuité écologique (L214-17 CE) puisque le bouleversement énorme qui résulte de la destruction systématique des seuils, n'est plus suivi d'une période de stabilité suffisamment longue à cause de la crise climatique, pour permettre aux poissons et autres organismes aquatiques de se réadapter à un écosystème brutalement complètement nouveau. Avez-vous d'ailleurs déjà vu protéger des espèces animales en commençant par détruire à coups de pelleteuse les reliquats d'environnement où elles évoluent encore en prétextant que cela va permettre au milieu de se régénérer à l'identique de ce qu'il était avant que les hommes ne le modifient ? Non, parce qu'habituellement, on commence par protéger complètement l'espace de toutes perturbations supplémentaires.

Aujourd'hui, il ne servirait plus à rien de détruire les grands barrages parce que ce ne sont plus les blocages de leurs déplacements qui empêchent les poissons de se reproduire, mais la pollution chimique de l'eau (perturbateurs endocriniens) et surtout son réchauffement au-delà d'un seuil compatible avec le déroulement du cycle de reproduction de la plupart de nos espèces endémiques, favorisant du même coup l'établissement des espèces envahissantes adaptées à ces nouvelles conditions. Ce serait même contre-productif de les détruire, puisque les barrages produisent la majeure partie de notre énergie renouvelable, indispensable à la lutte contre le réchauffement climatique, avec la technique la plus efficace en rendement, la plus durable (1 siècle de fonctionnement pour une turbine), la plus économique, donc la plus compétitive. Les moulins utilisent la même technologie éprouvée pour produire de l'énergie renouvelable artisanale bon marché.

Or, aujourd'hui, comme vous le suggérer, il faut concentrer les efforts sur le développement des outils qui vont permettre la restauration de conditions environnementales propices aux organismes vivants, et les moulins en sont un, plutôt que de les détruire pour restaurer des habitats dans lesquels ces organismes aquatiques ne pourront pas se développer parce que le milieu leur est défavorable.

Sachez, Monsieur le Ministre, que nous sommes prêts à participer à ce projet fédérateur qu'est votre plan climat. Dans ce but, **nous sollicitons un rendez-vous pour examiner avec vous comment achever la réforme de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA), votée en 2006 dans un autre contexte et en dehors de la pression environnementale actuelle**, frein considérable au développement des énergies renouvelables hydrauliques et à la préservation des espèces qui peuplent encore nos rivières.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments très respectueux.

Patrice Cadet, Albert Higounenc, Jean-Moreau